

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2009)
Heft: 1825

Artikel: Votations fédérales : il n'y a pas de majorité populaire de hasard : 62% d'abstentions! Plutôt que de s'y résigner il faut innover des modalités de participation à la vie démocratique
Autor: Schöni Bartoli, Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013887>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1. La minorité écoutée

Le procédé consiste à faire croire à la minorité – en particulier lorsqu'elle est importante – que l'on tiendra quand même compte de son avis dans l'application de la loi ou dans de futures modifications législatives. C'est une double escroquerie.

Premièrement, on fait ainsi fi de l'opinion de la majorité, ce qui en démocratie est tout de même un comble.

Deuxièmement, une votation porte sur un objet déterminé et il est impossible de savoir sauf à se transformer en Madame Soleil ce que penseront les citoyens d'une autre proposition. Ainsi, après le oui étrié au passeport biométrique, Evelyne Widmer-Schlumpf a affirmé que le Conseil fédéral ne déciderait pas de généraliser les cartes d'identité biométriques, alors même que la loi acceptée par une majorité le lui permet! Une affirmation qui ne mange pas de pain mais sans aucune valeur contraignante. La seule chose que peut faire la minorité soucieuse de protection de données est de demeurer vigilante pour brandir voire utiliser l'arme référendaire si la

loi acceptée dimanche venait à être modifiée.

2. L'interprétation extensive

Le procédé consiste cette fois-ci à se servir de la volonté exprimée par la majorité pour tenter de justifier des décisions qui ne faisaient pas l'objet de la proposition soumise au vote, en tirant généralement argument du fait que les citoyens n'ont pas réellement compris le sens de leur vote. Là aussi, le procédé se moque comme de Colin-Tampon du fait que la votation portait sur un texte bien précis et que les citoyens n'ont fait que répondre à la question posée. Ainsi, pour certains, le plébiscite de l'article constitutionnel sur les médecines complémentaires devrait signifier leur remboursement dès aujourd'hui par les caisses d'assurance-maladie. Pourtant, le texte adopté donne un mandat très large aux autorités en prévoyant qu'elles *«pourvoient, dans les limites de leurs compétences respectives, à la prise en compte des médecines complémentaires»*. Les

constitutionnalistes parlent dans ces cas-là d'une disposition qui n'est pas *«directement applicable»*, c'est-à-dire qu'elle s'adresse aux autorités mais que les citoyens ne peuvent pas valablement en déduire un droit ou une obligation. Bien entendu, on aurait pu directement modifier la LAMal pour prévoir le remboursement des médecines complémentaires, mais le Parlement a précisément choisi une autre voie. Même si le résultat pèsera dans la balance, le débat n'est donc pas clos par le vote de dimanche, loin s'en faut.

Entre la ronde des éléphants du dimanche soir et les éditoriaux du lundi matin, les commentaires vont parfois au-delà de ce qu'exige le simple résultat d'une consultation populaire. La surenchère d'interprétations crée parfois de faux espoirs. Ceux-ci peuvent hélas faire des dégâts, comme un drame survenu récemment en lien avec l'initiative pour l'imprescriptibilité des actes de pornographie infantile l'a montré.

Votations fédérales: il n'y a pas de majorité populaire de hasard 62% d'abstentions! Plutôt que de s'y résigner il faut innover dans les modalités de participation à la vie démocratique

Daniel Schöni Bartoli (24 mai 2009)

Les votations fédérales du 17 mai 2009 ont vu la participation des électeurs atteindre péniblement un petit 38%. On n'y réagit presque plus tant l'habitude est prise. Il est d'ailleurs significatif que les

médias insistent sur la participation lors de nos consultations politiques alors que des pays voisins, qui ne convoquent généralement leurs citoyens que pour des élections, préfèrent parler du

taux d'abstention. Dans le canton de Schaffhouse, où le vote est obligatoire, la participation plafonne à 59% et Genève, où la participation s'est élevée sous l'effet du vote postal généralisé (en attendant

l'Internet), se contente d'un modeste 40,5%. Les cantons du Jura (27,9%) et de Glaris (26,3%) voient même les trois quarts des électeurs boudier les urnes.

Fondamentalement le système démocratique garantit à chacun la liberté de ne pas participer. C'est ainsi que 62% des électeurs ont effectivement renoncé à se prononcer bien que le résultat sur le passeport biométrique (avec base de données centralisée) promettait d'être particulièrement serré. Le résultat s'est finalement joué à seulement 5'504 voix et le quotidien *Le Temps* a même évoqué une «majorité de hasard», comme si la décision résultait d'un pile ou face.

Cette situation paradoxale s'est déjà produite par deux fois depuis le début de ce siècle: l'initiative *Services postaux pour tous* a été refusée par 11'343 voix d'écart le 26 septembre 2004 (participation «remarquable» de 53,53%), alors que l'initiative *Contre les abus du droit d'asile* était refusée par seulement 4'208 voix le 24 novembre 2002 (avec une participation de 48,12%). De si faibles écarts sont regrettables car il contribuent à alimenter la suspicion. Ainsi des recomptages de bulletins ont d'ores et déjà été demandés à Zurich et à Lucerne.

La population s'est exprimée et il convient désormais de tenir compte de ses décisions sans se lancer dans d'interminables jeux d'interprétation. Mais ce n'est pas le hasard qui produit les décisions populaires à résultat serré. En effet, ces décisions ne sont pas aléatoires, elles dépendent

avant tout de la mobilisation des électeurs des deux camps respectifs.

Lors de la soirée électorale sur la TSR, plusieurs invités ont invoqué le faible engagement des partis politiques et des grandes organisations dans la campagne et la nette diminution du nombre des affiches et annonces dans les journaux, en comparaison avec les consultations précédentes. La crise économique est passée par là, rendant les sponsors plus parcimonieux et les partis plus prudents. Mais si la participation électorale dépend des mêmes ressorts que l'achat de limonade, cela devient préoccupant pour l'état de notre démocratie.

Naturellement, les diverses publicités de campagne fonctionnent comme un rappel incitant les gens à ne pas oublier d'accomplir leur «devoir civique», mais on ne peut s'empêcher de penser qu'un réel engagement civique ne doit pas dépendre de l'argent investi dans le marketing de campagne. D'ailleurs, il faut relever que cette campagne de votation a été moins marquée que d'autres par des messages à caractère émotionnel et semble avoir laissé une plus grande place aux échanges d'arguments.

La participation ne consiste pas uniquement à déposer un bulletin dans l'urne. Elle demande un réel effort de réflexion et de décision qui implique la lecture des arguments et la confrontation des idées. Une participation de 38% est misérable et il faudrait songer sérieusement aux moyens d'impliquer une majorité d'électeurs. L'effort

devrait porter prioritairement dans deux directions: la formation des futurs citoyens et l'information en vue des votations.

Les bases d'instruction civique sont censées s'acquérir à l'école, mais elles sont malheureusement parfois délaissées en faveur d'autres impératifs. On pourrait donc imaginer d'impliquer plus directement les jeunes en proposant des «votes en blanc» dans les gymnases et les écoles professionnelles. Les résultats pourraient être connus avant l'échéance des votations. Cela mettrait en valeur les préférences des futurs électeurs et permettrait de les sensibiliser plus concrètement aux enjeux politiques.

Quant à l'information, elle provient aujourd'hui principalement de la brochure officielle et des efforts réalisés par les médias. Ici aussi, on pourrait imaginer un renouvellement des moyens à disposition en remplaçant la brochure officielle par un véritable journal. Tous les acteurs politiques (autorités élues, partis politiques, associations, etc.) seraient invités à y présenter leurs arguments. Il pourrait comprendre une partie officielle correspondant au contenu de la brochure actuelle, en laissant également un espace étendu aux autres intéressés. On pourrait encore penser à une plate-forme Internet comprenant la possibilité de créer des blogs ou des forums consacrés spécifiquement aux prochaines votations et reprenant les informations et discussions parues dans la presse et sur Internet. Ce regroupement

faciliterait l'accès aux informations pour tous les citoyens.

Le débat redondant autour des moyens financiers à disposition pour les campagnes serait en partie relativisé avec de

nouveaux moyens pluralistes d'information. D'une certaine manière, le référendum contre le passeport biométrique, initié par des jeunes utilisant les nouveaux moyens de communication (et ils ont été à deux doigts de gagner), nous

montre peut-être la voie d'un renouvellement de la participation aux instruments de la démocratie directe. Une participation de seulement 38% doit nous inciter à la créativité démocratique.

L'école, otage d'un pseudo débat démocratique

Le 17 mai, il y avait également plusieurs scrutins cantonaux concernant l'école

Jean-Daniel Delley (25 mai 2009)

Le dimanche 17 mai fut un jour noir pour la politique de la formation. Le corps électoral argovien a rejeté sans appel un paquet de réformes qui devait permettre la constitution d'un espace de formation pour les quatre cantons du nord-ouest: cycle élémentaire regroupant l'école enfantine et les premiers degrés de l'école primaire, réorganisation des degrés suivants de l'école obligatoire, mise en place de structures d'accueil des élèves en-dehors des heures de cours, moyens financiers supplémentaires en faveur des communes défavorisées. Rien de

révolutionnaire mais simplement une réforme mûrement préparée pour adapter l'école à son temps. Le 17 mai également, deux Appenzellois de l'intérieur sur trois ont opté pour le retour des notes. Certes Genève n'a pas succombé ce même jour aux sirènes de la sélection précoce au Cycle d'orientation, mais le canton du bout du lac s'était déjà prononcé l'an dernier pour la réintroduction des notes au Cycle.

L'exercice de la démocratie est-il compatible avec un projet pédagogique répondant aux

besoins des élèves et capable de transmettre au plus grand nombre une formation de qualité? Oui, si les autorités – peuple, parlements et gouvernements – se bornent à fixer des objectifs et à libérer les ressources nécessaires à leur réalisation. Non, si elles persistent à débattre en méconnaissance de cause et dans le détail des moyens d'y parvenir. La Finlande, citée en exemple à la suite des enquêtes Pisa, l'a bien compris qui laisse aux établissements scolaires la plus large autonomie organisationnelle et pédagogique.